



## anciennete non declaree par mon employeur

Par **rose62570**, le **01/01/2012** à **16:51**

je suis employee de maison chez un particulier depuis plus de 10 ans je n ai jamais eu d anciennete

j ai vue sur ma convention collective que je dois etre majoree de 10 % sur le salaire.

je voudrais lui reclamer la regularisation sur 5 ans

comment dois je lui informer ?

Dois je contacter le droit du travail ou autre?

merci de votre reponse

Par **Paul PERUISSET**, le **01/01/2012** à **17:19**

Bonjour Rose,

Le mieux est de lui en parler de vive voix. En fonction de sa réponse, vous aviserez. Soit, il ne veut pas régulariser votre situation, alors vous lui adresserez un courrier RAR de réclamation pour officialiser votre demande. Si cette démarche n'aboutit pas, vous devrez alors saisir le Conseil de Prud'hommes pour réclamer votre dû.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **rose62570**, le **01/01/2012** à **18:23**

merci de votre reponse

devra t il me rendre la regularisation pour mon anciennete calcule sur le salaire net ou le salaire brut?

peut il egalement le calculer selon les grilles de classification?

Par **Paul PERUISSET**, le **01/01/2012** à **18:34**

Salaires net ou brut, cela revient exactement au même. Il devra vous payer selon les salaires minima de la convention collective (qui sont calculés en brut) en fonction de votre niveau et de

votre ancienneté.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET